

d'aujourd'hui. La British Columbia Hydro and Power Authority demeure l'organisme canadien pour toutes les autres fins du Traité. Vous trouverez ci-incluse une copie de la désignation.

La version française de l'Accord sur des cessions de la part canadienne sera vérifiée et approuvée au plus tard le 30 avril 1999. Un échange de lettres confirmera le texte agréé de la version française de cet Accord.

Si ce qui précède agréé au Gouvernement des États-Unis d'Amérique, j'ai l'honneur de proposer que cette note et l'Accord sur des cessions de la part canadienne, qui font également foi en français et en anglais, et la note de confirmation de votre Excellence, constituent un accord entre nos deux gouvernements, lequel doit entrer en vigueur à la date de votre note de confirmation.

Veillez agréer, votre Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.



D.G. [Signature]  
 Ministre (Économie) et  
 Chef adjoint de Mission